



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE BERRY LOIRE VAUVISE

**Du 24 juillet 2017 à PRECY**

**Présents** : M. CHARACHE Jean-Luc, Président,

Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique,

MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MARTEAU Christine pouvoir à M. VIGNEL Joël - M. VILLETTE André à M. DENOUX Jean-Louis - M. DELAVault André à M. DECOUT Jacques - M. MARTINET Bruno à M. LE CAM Olivier - M. MASSAY Gérard à M. DUPREZ Thierry et M. PASQUE Jean-François à Mme HILT Pierrette.

**A été nommée secrétaire** : Mr VIGNEL Joël.

La séance est ouverte à 18 h 00.

M CHARACHE ouvre la séance en remerciant la commune de Precy pour son accueil.

## PLAN DE FINANCEMENT MAISON DE SANTE

Monsieur le Président présente aux Conseillers communautaires, le plan de financement prévisionnel pour la maison de santé :

DEPENSES		
	HT	TTC
Travaux	1 288 556,12 €	1 546 267,34 €
Honoraires (architecte, etc...)	128 062,41 €	153 674,89 €
AMO (SEAu)	49 997,70 €	59 997,24 €
Divers (publicités, révisions de prix, etc...)	47 868,28 €	53 852,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 514 484,51 €</b>	<b>1 813 792,44 €</b>

RECETTES		
Subventions :	CPER	680 000,00 €
	FSI	136 000,00 €
	Conseil Départ.	146 000,00 €
	MSA	30 000,00 €
Auto financement		146 000,00 €
FCTVA		245 492,36 €
Emprunt		430 300,08 €
		<b>1 813 792,44 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide le plan de financement prévisionnel pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sancergues.

## **EMPRUNT MAISON DE SANTE + POUVOIR DE SIGNATURE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour financer la Maison de Santé Pluridisciplinaire, dont le coût global prévisionnel HT est de 1 514 484.51 €, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant de 430 300.08 €.

Après analyse de toutes les propositions et après avoir pris connaissance de la proposition de financement établie par la Caisse d'Epargne Loire centre, spécifiquement destinée au financement des projet locaux de développement territorial relatifs au thème de la santé, sous forme d'une Crédit de Développement Régional Centre (CDRC) utilisant les fonds collectés sur le Compte sur Livret régional Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre, un prêt Crédit de Développement Régional Centre taux fixe d'un montant de 430 300.08€ (ci-après "le prêt CDRC"), sur 15 ans au taux fixe de 0.75 %
- d'autorisé monsieur le Président à signer les contrats de Prêt et est habilité à signer toutes les opérations relatives aux emprunts.

## **EMPRUNT FIBRE + POUVOIR DE SIGNATURE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour financer l'aménagement numérique du territoire, dont le coût global prévisionnel pour la CDC est de 661 000.00 €, il est opportun de souscrire un emprunt du même montant.

Après analyse de toutes les propositions et après avoir pris connaissance de la proposition de financement établie par la Caisse d'Epargne Loire centre, spécifiquement destinée au financement des projet locaux de développement territorial relatifs au thème du numérique, sous forme d'une Crédit de Développement Régional Centre (CDRC) utilisant les fonds collectés sur le Compte sur Livret régional Centre, et d'un prêt complémentaire « taux fixe classique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre, un prêt Crédit de Développement Régional Centre taux fixe d'un montant de 330 500.00 € (ci-après "le prêt CDRC"), sur 15 ans au taux fixe de 0.75 %,
- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre, un prêt « taux fixe classique » d'un montant de 330 500.00 €, sur 20 ans au taux fixe de 1.76 %,
- d'autoriser monsieur le Président à signer les contrats de Prêt et est habilité à signer toutes les opérations relatives aux emprunts.

## **QUESTION DIVERSES**

Néant.

La prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le lundi 25 septembre 2017 à 18h00 à Saint Léger le Petit.

La séance est levée à 18h45.

*Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché  
Le 02/08/2017 en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE  
Jean-Luc CHARACHE*